

## **Dossier de Passation de Marché pour**

Recrutement de consultant régional pour l'élaboration d'un système de suivi et évaluation à la sensibilité genre

**Référence No : COI/ICC/DDP/2023/025**

**Nom du Projet : *Projet Régional des Développements des Industries Culturelles et Créatives en Indianocéanie (ICC)***

**Acheteur : *COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN***

**Pays : *République de Maurice***

**Emis le : 31 OCTOBRE 2023**

# TABLE DE MATIERES

## Sommaire

TABLE DE MATIERES .....	2
Lettre d'invitation.....	3
Composition de l'offres.....	4
Critère d'évaluation.....	4
Lettre de soumission .....	5
A. Offre technique .....	6
B. Offre financière .....	6
TERMES DE RÉFÉRENCES.....	7
Contrat-type .....	23

## Lettre de marché

Maurice le 31 octobre 2023

Monsieur

1. La Commission de l'océan Indien (COI) (ci-après nommé « le Client ») a reçu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de l'Agence française de Développement (ci-après dénommée « l'AFD »), en vue de financer le coût du « **Projet Régional de Développement des Industries Culturelles et Créatives en Indianocéanie (ICC)** », et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel est émise cette Demande de Propositions.
2. La Commission de l'océan Indien (COI) sollicite maintenant des propositions par consultation restreinte en vue de la fourniture des Services de consultants pour le marché suivant : Recrutement de consultant régional pour l'élaboration d'un système de suivi et évaluation à la sensibilité genre. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints.
3. Un.e Consultant.e sera choisi.e selon la méthode de sélection basée sur la qualité (notamment sur les qualifications des Consultants). L'expérience du candidat.e dans le domaine du suivi-évaluation avec une expertise genre, seront des critères déterminants pour cette sélection.
4. La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :
  - La présente Lettre d'invitation ;
  - La Lettre de soumission de la Proposition ;
  - La Proposition technique ;
  - La Proposition financière ;
  - Les Termes de référence ;
  - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale
  - Lettre d'engagement genre
  - Contrat type
5. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception :
  - a) Que vous avez reçu la Demande de Propositions ; et
  - b) Si vous soumettez une proposition ou non.
6. Votre Proposition, devra être constituée de votre documents suivants :
  - Lettre de soumission de la Proposition dûment signée,
  - Proposition technique (incluant le/les curriculum vitae (CV)),
  - Proposition financière, hors taxe, dûment signée (la COI ne prend pas en charge les taxes)
  - et de la Déclaration d'Intégrité et la lettre d'engagement genre dûment signée,

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **20 novembre 2023 à 17heures**, aux adresses suivantes : [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) ;

copie à : [culture@coi-ioc.org](mailto:culture@coi-ioc.org)

Toutes demande d'information complémentaire doivent être envoyé par courriel à l'adresse suivante : [culture@coi-ioc.org](mailto:culture@coi-ioc.org); [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) au plus tard le **13 novembre 2023 à 17 heures**

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.:

Au nom du Client :

- Signature



- Nom : Juliette JANIN / Chargée de Mission /DI5

## Composition de l'offres

La présentation de l'offres seront des critères déterminants pour cette sélection.  
Vos Propositions devraient comprendre les documents suivants :

- La Lettre de soumission de la Proposition signé ;
- La Proposition technique comprenant : le Méthodologie Plan de travail Curriculum Vitae (CV) détaillé et mis à jour de l'Expert ;
- La Proposition financière comprenant le détail qualitatif estimatif Planning et termes de paiements ;
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signé ;
- Lettre d'engagement genre signé ;

## Critère d'évaluation

La proposition du prestataire sera évaluée sur son offre technique et financière conformément aux critères ci-dessous.

L'évaluation des offres sera établi par un Comité d'évaluation dirigé par le Service Marché et Contrats (SMC) de la COI et l'équipe du projet ICC selon les critères suivants :

Critères de notation	Score
Méthodologie et plan de travail	20
Capacité globale pour exécuter la prestation (CV)	20
Connaissance des enjeux sur l'égalité des genres dans les pays du Sud	15
Expérience en suivi évaluation	15
Références dans le domaine	10
Expérience projets classés CAD1/CAD2 selon OCDE	10
Expérience avec l'AFD	5
Être basé.e dans la région de l'océan Indien	5
<b>Notation totale</b>	<b>100</b>

### **Sélection finale : Sélection fondée sur la qualité (SFQ)**

Le prestataire sélectionné sera celui dont le score sera le plus élevé. La note technique minimum de qualification requise est de 80/100.

## Lettre de soumission

À : La Commission de l'Océan Indien (COI)

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de consultant pour la facilitation d'un atelier de sensibilisation sur les impacts socio-économiques de la culture, à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du **[date]** et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à **[insérer le montant en lettres et en chiffres]**. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant :

Signature du Consultant : \_\_\_\_\_

Adresse :

## A. Offre technique

### **Proposition technique**

*Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services*

*Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :*

a) **Méthodologie.** *Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.*

b) **Plan de travail.** *Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris le rapport final, qui constituent les livrables avec les dates estimées de soumission, doivent être inclus.*

c) **Curriculum Vitae (CV) détaillé et mis à jour de l'Expert**

## B. Offre financière

<b>Description</b>	<b>Prix unitaire : En euro</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant total HT En euro</b>
Elaboration d'un système de suivi-évaluation	(honoraire par jour HT)	(nombre de jours)	

**Nota bene :** *Les frais de mission dans le cadre de cette prestation seront à la charge directe du client.*



***Recrutement d'un consultant régional pour l'élaboration d'un système de suivi et évaluation à la sensibilité genre***

---

**TERMES DE RÉFÉRENCES**

Référence No :  
**COI/ICC/DDP/2023/25**

Titre du projet :  
**Projet régional de développement  
des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie**

Acheteur :  
**Commission de l'océan Indien (COI)**

Émis le : **31 octobre 2023**

## Informations générales

### ✓ *La Commission de l'océan Indien (COI)*

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale.

Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux dont l'Agence française de développement (AFD), la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : gestion durable des milieux et ressources naturels, santé publique, sécurité maritime, culture... Cette expérience accumulée au fil des projets fait aujourd'hui de la COI un acteur de premier plan du paysage diplomatique régional participant à la réalisation des Objectifs de développement durable. La COI anime depuis près de 40 ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

### ✓ *L'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient.

Avec ses partenaires, l'AFD construit des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Les équipes sont engagées sur plus de 4 000 projets et 115 pays pour les biens communs : le climat, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix, l'éducation ou encore la santé qui sont des secteurs d'intervention du partenariat de l'AFD avec la COI.

(Source : présentation rédigée à partir de [afd.fr](http://afd.fr))

## Le projet ICC

La COI et l'AFD ont signé en février 2022, une convention de financement d'un montant de 5 millions € sur cinq ans pour le projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie et de 100,000 € pour le Fonds d'Actions Pédagogiques et Stratégiques (FAPS) pour l'égalité de genres.

Les bénéficiaires du projet sont les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non-bénéficiaire direct du projet, fait partie de son prisme d'intervention du projet.

L'objectif de ce projet est de **construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche genre transformative et intersectionnelle**. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un renforcement du sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème.

En ciblant les acteurs culturels et les filières créatives, le projet participera également à la **dynamisation des industries culturelles et créatives (ICC)** qui sont de nature à agir **comme des leviers importants du développement socioéconomique**, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Le soutien apporté aux acteurs et filières des ICC devra, en outre, permettre d'accompagner la reprise économique et sociale post-Covid, par le renforcement des filières, des métiers, des formations et par l'appui à l'innovation, à la gouvernance. Les ICC constituent aussi un secteur porteur pour l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et des jeunes.

## Objectif de la prestation

Ce projet, classé CAD2 selon les critères de l'OCDE, contribuera à la valorisation des diversités et cherchera à réduire les inégalités de genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes.

Toutes les interventions du projet doivent donc comporter une **attention spécifique aux enjeux de genre**. Aussi, afin d'assurer que ce projet participe au renforcement de l'égalité des genres, un diagnostic sectoriel genre a été mené au cours de la phase de démarrage du projet (octobre à décembre 2022). Ce diagnostic a permis d'émettre des recommandations sur les différents leviers d'actions identifiés.

Pour faire suite à ce diagnostic genre, le projet a développé un plan d'action genre (PAG) autour de trois objectifs prioritaires :

- Renforcer la représentation et l'inclusion des femmes dans les ICC
- Lutter contre la VBG dans les ICC
- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans les ICC

Afin de mesurer les impacts du projet selon les indicateurs validés dans le PAG, le projet recrute dans ce sens un.e consultant.e régional.e spécialiste en suivi-évaluation avec une expertise genre, **pour une enveloppe globale de 5 000 euros**.

## Missions du prestataire

Sous l'autorité de la Chargée de mission Éducation et formation, Culture, Santé, Genre et Entreprenariat et sous la supervision directe de la Cheffe de projet, le/la prestataire aura pour mission principale de :

- Mettre en place un **système de suivi-évaluation et de collecte de données** pour chaque indicateur, permettant de suivre l'impact à long terme du projet, conformément aux critères CAD2 de l'OCDE.

## Responsabilités

Afin de mener à bien la mission, le/la prestataire devra :

- Examiner le cadre logique du projet ICC, le rapport de diagnostic genre du projet et le Plan d'Action Genre (PAG) élaborés ;
- Prendre connaissance des valeurs de base et des valeurs cibles de chaque indicateur ;
- Développer un système de suivi-évaluation et de collecte de données pour les deux (2) niveaux de mise en œuvre du projet : bénéficiaires du projet/prestataires et Unité de gestion du projet (UGP) de la COI ;
- Former en ligne l'UGP de la COI sur l'utilisation de ces outils pour faciliter leur utilisation et le traitement des données collectées.

Le ou la soumissionnaire retenu.e devra, à partir de son expérience technique, ajouter à cette liste d'autres activités qu'il ou elle jugera pertinentes pour atteindre le résultat escompté.

Lors de conception du système, le/la prestataire devra prêter une attention particulière aux éléments suivants :

### **Pertinence :**

- Les outils de suivi-évaluation et collecte de données doivent être pertinents pour toute la durée de la mise en œuvre du projet ;
- Les outils doivent pouvoir servir pour tout type de bénéficiaires : individus, ONG, ministères, PME, etc.

### **Cohérence :**

- Les outils doivent répondre aux critères CAD2 de l'OCDE mais également aux axes d'intervention de la COI et des objectifs spécifiques du projet ICC ;
- Les outils doivent être cohérents avec les résultats escomptés.

**Efficacité :**

- Les outils doivent permettre de mesurer si le projet va contribuer à réduire les inégalités de genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes ;
- Le système de suivi-évaluation doit permettre de capturer des données de façon adéquate et appropriée au contexte local (connexion, langue, etc)

**Efficience :**

- L'utilisation des outils ne doit pas entraîner de coût additionnel aux différents bénéficiaires du projet ;
- Les outils doivent être faciles à analyser et à exploiter par l'UGP pour déterminer les changements enregistrés à chaque étape de l'évaluation (milestone).

**Impact :**

- Les outils de suivi-évaluation et collecte de données doivent répondre aux enjeux mentionnés par le diagnostic genre ainsi que l'étude de pré faisabilité ;
- Le système de suivi-évaluation doit permettre de mesurer les impacts au niveau des bénéficiaires du projet mais aussi pour le projet dans son intégralité.

**Résultats attendus**

A l'issue de la présente consultation intellectuelle :

1. Un système de suivi-évaluation est mis en place ;
2. Des outils de suivi-évaluation et de collecte de données sont élaborés.
3. Le personnel de l'UGP est formé à l'utilisation du système de suivi-évaluation et des outils de suivi-évaluation et de collecte de données

**Livrables et calendrier**

Le prestataire fournira, en support électronique, les livrables suivants selon le calendrier provisoire ci-dessous :

Avant le 15 décembre 2023	Note de cadrage
Avant le 05 février 2024	Présentation des outils de suivi-évaluation et méthode de collecte de données pour validation
Avant le 26 février 2024	Version finale du système de suivi-évaluation et de ses outils Formation de l'UGP

Les délais de validation ne sont pas compris dans le délai d'exécution maximale. La validation des outils de suivi-évaluation marquera la fin des discussions sur le livrable final.

**Profil du prestataire**

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent) en science politique, Sciences humaines, culture ou tout autre domaine pertinent ;
- Avoir une expérience avérée en suivi-évaluation de projet de développement internationale ou régionale ;
- Avoir une connaissance approfondie des enjeux sur l'égalité des genres dans les pays du Sud ;
- Avoir réalisé et/ou participé à au moins 2 missions similaires en utilisant les approches quantitatives et qualitatives ;
- Expérience similaire sur des projets classés CAD1/CAD2 selon les critères de l'OCDE serait un atout ;
- Expérience avec l'Agence française de développement (AFD) serait un atout ;
- Être basé.e dans la région de l'océan Indien et/ou de l'Afrique serait un atout.

## Soumission d'une candidature

Le la soumissionnaire devra soumettre son dossier, en version électronique, avec les éléments suivants :

- La Proposition technique comprenant : le Méthodologie, Plan de travail, Curriculum Vitae (CV) détaillé et mis à jour de l'Expert ;
- Justificatif ou référence des expériences et des prestation et mission similaire avec proportion genre,
- La Proposition financière pour la prestation « Elaboration d'un système de suivi-évaluation » payable après validation du livrable final.

### Annexe 1

## Formulaire de proposition financière

<b>Description</b>	<b>Prix unitaire : En euro</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant total HT En euro</b>
Elaboration d'un système de suivi-évaluation	(honoraire par jour HT)	(nombre de jours)	

### Annexe 2

## Mode d'évaluation

L'évaluation des offres sera établie par un Comité d'évaluation dirigé par le Service Marché et Contrats (SMC) de la COI et l'équipe du projet ICC selon les critères suivants :

<b>Critères de notation</b>	<b>Score</b>
Méthodologie et plan de travail	<b>20</b>
Capacité globale pour exécuter la prestation (CV)	<b>20</b>
Connaissance des enjeux sur l'égalité des genres dans les pays du Sud	<b>15</b>
Expérience en suivi évaluation	<b>15</b>
Références dans le domaine	<b>10</b>
Expérience projets classés CAD1/CAD2 selon OCDE	<b>10</b>
Expérience avec l'AFD	<b>5</b>
Être basé.e dans la région de l'océan Indien	<b>5</b>
<b>Notation totale</b>	<b>100</b>

### **Sélection finale : Sélection fondée sur la qualité (SFQ)**

Le prestataire sélectionné sera celui dont le score sera le plus élevé. La note technique minimum de qualification requise est de 80/100.

**Annexe 3**  
**Cadre de résultats provisoire**

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
<b>OS1. Les infrastructures culturelles sont renforcées pour mettre en valeur le patrimoine riche de sens pour les populations</b>	1.1.1. Un inventaire régional des architectures traditionnelles en Indianocéanie est mis en ligne 1.1.2. Nombre des infrastructures architecturales traditionnelles et des techniques associées, inclusives des diversités de genre, inventoriées	Critères dans la fiche d'inventaire Base de données disponible en ligne Livret de sensibilisation et de présentation des architectures traditionnelles de l'Indianocéanie
	1.3.1. 50% au moins de femmes sont bénéficiaires du fonds en tant que porteuses du projet 1.3.2. Au moins 30 œuvres pluridisciplinaires produites 1.3.3. Nombre d'œuvres numériques produites contribuant à l'égalité des genres 1.3.4. Au moins 20% des œuvres produites traitent des discriminations y compris de genre	Critères d'éligibilité dans l'appel à projets et évaluation Candidatures reçues/Candidatures sélectionnées Rapport narratif des bénéficiaires Liste des œuvres produites Outils de communication (interview video) avec les bénéficiaires
	1.4.1. Au moins 100 podcasts sur le patrimoine culturel immatériel produits 1.4.2. Au moins 25% des thématiques traitées par les podcasts valorisent le rôle des femmes 1.4.3. Au moins 10% de femmes sont intégrées aux équipes techniques et intervenants 1.4.4. Nombre total de podcasts valorisant le rôle des femmes dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine immatériel 1.4.5. Au moins 50% de femmes constituent l'audience des podcasts	Liste des prestataires sélectionnés et leurs équipes Liste des thématiques Liste des personnes ressources
	1.5.1. Nombres d'accords avec les bureaux des droits d'auteurs existant et/ou initiatives privées pour accompagner les femmes dans leur perception des redevances 1.5.2. Nombre de formation dans le cadre de l'accord sur l'accompagnement des femmes 1.5.3. Au moins 50% des participants sont des femmes	Critère d'éligibilité des participants pour les formations Accord de partenariat signé avec les organismes de droits d'auteur Outils de formation Fiche de présence des formations Questionnaire évaluation avant/après formation

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
	1.5.4. Nombre de femmes ayant perçus leurs droits d'auteurs et droits dérivés	Rapport narratif des partenaires
	1.5.5. Nombre de femmes signataires de contrats professionnels incluant la cession de droits d'auteurs et droits dérivés	Rapport d'évaluation (interne et final) Outils de communication (interview video) avec les bénéficiaires
	1.6.1. Un répertoire des initiatives de femmes porteuses de traditions est diffusé	Vidéos produites et mises en ligne
	1.6.2. Au moins 10 vidéos produites sur des portraits de femmes porteuses de tradition	
	1.7.1. Au moins 25 projets financés contribuant au tourisme culturel	Liste des entreprises dirigées par des femmes ayant reçu des subventions
	1.7.2. Nombre et listes des entreprises dirigées par des femmes, bénéficiaires de subventions.	Registres officiels d'enregistrement d'entreprises
	1.7.3. Nombre d'entreprises enregistrées dirigées par des femmes	Accords de collaboration avec les institutions publiques responsables des PME
	1.7.4. Nombre de femmes/jours employées dans le cadre de l'activité	Registres bancaires ou documents d'adhésion à des caisses d'épargne pour les femmes entrepreneures
	1.7.5. Nombre de collaborations avec les structures étatiques en charge des PME	
	1.7.6. Nombre d'ouverture de comptes en banque ou d'adhésion à des caisses par des femmes	
<b>OS2. L'écosystème culturel est stimulé et favorise un accès égalitaire à la culture</b>	2.1.1. Nombre de femmes dans le jury d'évaluation et de sélection	Critères de sélection des membres du jury
	2.1.2. Nombre de bénéficiaires des fonds de co-création	Critères d'éligibilité des participants et bénéficiaires
	2.1.3. Au moins 50% des bénéficiaires des fonds sont des femmes	Candidatures reçues/candidatures sélectionnées
	2.1.4. Au moins 50% des de collaborations sont établies entre des femmes bénéficiaires des pays ciblés	Rapport narratif des bénéficiaires
	2.1.5. Nombre de femmes formées sur les modalités de la co-création et co-productions	Liste des œuvres produites
	2.1.6. Liste et nombre d'œuvres produites contribuant à la lutte contre les discriminations y compris de genre	

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
	2.1.7. Au moins de 20% œuvres produites contribuent à la lutte contre les discriminations 2.1.8. Accords de partenariats pour la diffusion des œuvres portées par des femmes	
	2.2.1. Au moins 120 aides à la mobilités attribués 2.2.2. Types d'aide à la mobilité disponibles répondant aux besoins spécifiques des femmes (charge familiale, sécurité, connectivité, etc) 2.2.3. Création d'un fonds de mobilité pour les femmes (15% du montant total est alloué à des aides répondant aux besoins spécifiques des femmes)	Critères d'éligibilité Rapport d'évaluation des cycles d'attribution Candidatures reçues/candidatures sélectionnées Rapport narratif des bénéficiaires Outils de communication (interview video) avec les bénéficiaires Rapport final du prestataire
	2.3.1. Un réseau de femmes professionnelles est créé 2.3.2. Nombre de collaboration et de partenariats entre femmes établis dans le cadre du projet 2.3.3. Recommandations entre membres du réseau pour des opportunités de financements	Nombre d'évènements organisés Fiche de présence lors des évènements Rapport d'évaluation (interne et final)
	2.5.1. Un cursus de formation de danse certifié 2.5.2. Au moins 24 danseurs.euses professionnel.le.s formé.e.s 2.5.3. Nombre de certifications décernés à des femmes 2.5.4. Nombre de femmes formées 2.5.5. Au moins 60% des participants sont des femmes 2.5.6. Au moins 30% des intervenants/professeurs 2.5.7. Accord d'engagement des partenaires pour veiller à la parité des intervenants 2.5.8. Organisations ayant mis en place un protocole de lutte contre les VHAS dans les écoles de danse 2.5.9. Sensibilisation sur les VBG pour le personnel des écoles de danse	Contenu modules de formation Fiche de présence Questionnaire évaluation avant/après formation Rapport d'évaluation (interne et final) Acte d'engagement signé des structures de danse partenaire

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
	2.5.10. Campagne de sensibilisation et diffusion du protocole auprès des écoles de danse et du public	
	2.6.1. Une compétition régionale organisée et compétitions nationales organisées 2.6.2. Au moins 50 jeunes (10 par pays) sont formés sur les métiers du E-Sport 2.6.3. Au moins 1,000 personnes sont sensibilisées aux enjeux de l'E-Sport dont la violence basée sur le genre 2.6.4. Type de jeux ayant un contenu sensible au genre 2.6.5. Nombre d'outils de communication développés et diffusés adressant des messages de sensibilisation ciblant les jeunes femmes	Critère d'éligibilité des participants Fiche de présence des participants Liste des jeux utilisés dans les compétitions Rapport final du prestataire Rapport d'évaluation (interne et final)
	2.7.1. Inventaire des événements existants (salons, forums, festivals, etc) dans l'Indianocéanie 2.7.2. Base de données des opérateurs-trices ICC du projet 2.7.3. Nombre d'événements soutenus 2.7.4. Nombre de participant.e.s aux événements 2.7.5. Parité des participants/intervenants dans les activités spécifiques (tables-rondes, conférences, etc)	Répertoire en ligne des événements  Demandes reçues/demandes sélectionnées Liste des événements et fiche de présence des participants
	3.1.1. Nombre de sessions de formations (et heures) 3.1.2. Au moins 200 personnes formées (ventilé par sexe, âge et autres facteurs intersectionnels) 3.1.3. Pourcentage des femmes participantes aux formations 3.1.4. Création d'un MOOC sur l'égalité des genres et les VBG et diffusion 3.1.5. Module de formation sur les violences et discriminations homophobes et transphobes	MOOC et données sur les vues en ligne Outils de communication produits et statistiques extraites des réseaux sociaux Liste des documents pertinents Répertoire par pays sur les structures existantes oeuvrant dans la CEDAW Rapport d'évaluation (interne et final)

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
<b>OS3. Les capacités des acteurs et actrices culturel.le.s sont renforcés pour une meilleure représentation et autonomisation des femmes</b>	3.1.6. Nombre de personnes sensibilisées (bénéficiaires et public) 3.1.7. Nombre d'outils de communication développés pour les réseaux sociaux de sensibilisation 3.1.8. Liste de contacts disponibles sur la plate-forme du projet ICC pour les bénéficiaires en cas de violation des droits de la femme 3.1.9. Accès à l'information sur les lois et institutions existantes en charge de l'égalité des genres	
	3.2.1. Au moins 50 personnes ont été formées en Management culturel 3.2.2. Accessibilité de la formation tenant compte des discriminations auxquelles font face les femmes	Critère d'éligibilité et de sélection Contenu des formations Liste et biographies des intervenants/mentors Rapport d'évaluation (interne et final)
	3.3.1. Au moins 50 acteurs.trices culturel.le.s ont bénéficié du programme « Entreprendre en Culture » 3.3.2. Nombre de participants ayant complété le programme de mentorat 3.3.3. Nombre de participantes ayant postulé à des postes de décisions dans les ICC 3.3.4. Nombre de participantes ayant obtenu un financement pour leur projet dans les ICC 3.3.5. Nombre de partenariat avec les entreprises offrant des formations techniques (VR, animation, etc) 3.3.6. Nombre de femmes formées dans les métiers techniques 3.3.7. Nombre de femmes formées sur la gestion d'entreprises créatives 3.3.8. Nombre de partenariat avec des institutions spécialisées pour l'accompagnement des projets/entreprises	Critère d'éligibilité pour les partenaires Accord de prestation Fiche de présence Questionnaire évaluation avant/après formation Rapport d'évaluation (interne et final)
	3.4.1. Au moins 100 bourses d'études attribués	Critère d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires Critères de sélection des membres du jury

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
	3.4.2. Au moins 60% des bénéficiaires de bourses sont des femmes	Accord de partenariat
	3.4.3. Accords de partenariat avec les universités et instituts supérieures Nombre de femmes et jeunes filles inscrites et bénéficiant d'une bourse d'études	Liste des étudiants et thèmes du mémoire
	3.4.4. Nombre de diplômés reçus	Outils de communication (interview video) avec les bénéficiaires
	3.5.1. A moins 25 personnes ont été formés sur le patrimoine	Fiche de présence
	3.6.1. Au moins 30 personnes ont été formés en muséographie et médiation culturelle	Contenu de la session
	3.6.2. Session sur le Musée et genre	Fiche de présence Rapport d'évaluation (interne et final)
<b>OS4. Le cadre politique et institutionnel est favorable au développement des ICC et intègre les femmes</b>	4.1.1. Une plateforme multimedia est mise en ligne	Plateforme multimedia
	4.1.2. Nombre de visites sur la plateforme (ventilé par sexe, âge et autres facteurs intersectionnels)	Statistiques
	4.4.1. Nombre d'outils de communication développés pour les réseaux sociaux sur la thématique genre	Outils de communication produits
	4.4.2. Accords de partenariat / engagement des organisations locales pour la promotion de l'égalité des genres dans les ICC	Acte d'engagement signé
	4.4.3. Nombre de rencontres organisées pour valoriser les résultats des activités du projet sur l'égalité des genres	Liste des rencontres et fiches de présence
	4.6.1. Outils de communication développés pour la ratification	Rapport d'évaluation (interne et final)
	4.6.2. Procédures de ratification de la Convention n°190	
4.6.3. Nombres de réunions avec les décideurs politiques	Fiche de présence aux réunions	
4.6.4. Nombre de participants aux réunions et rencontres	Formation sur les politiques pour l'égalité des genres	
4.6.5. Nombre de formation / assistance technique sur les politiques à mettre en place pour garantir l'égalité des genres dans les ICC	Lettres d'information et données sur leur audience	
4.6.6. Nombre de lettre d'information et/outils de communication rappelant les obligations des Etats sur le CEDAW, UNESCO Convention 2005	Liste des évènements et fiche de présence	
	Outils de communication produits et statistiques extraites réseaux sociaux	
	Rapport d'évaluation	

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification
	<p>4.6.7. Nombre d'évènements side-event lors des réunions de gouvernance de la COI</p> <p>4.6.8. Nombre de politique adopté et/ou autre actions concrètes par les Etats pour la promotion de l'égalité des genre (loi, stratégie, etc)</p> <p>4.6.9. Outils de communication contre les stéréotypes liées aux genres dans les ICC</p> <p>4.6.10. Audience sur les réseaux sociaux</p> <p>4.6.11. Nombre d'interactions sur les réseaux sociaux (J'aime, partage, etc)</p>	

## **ANNEXE4 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition : consultant pour la facilitation d'un atelier de sensibilisation sur les impacts socio-économiques de la culture. (le "Marché")

### **A la Commission de l'océan Indien (COI) (le "Maître d'Ouvrage")**

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et

figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>1</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

## Annexe5 Lettre d'engagement genre

En signant ce document, le, la candidat-e / le, la soumissionnaire, s'engage à respecter les principes d'égalité de genres et à s'assurer que leurs sous-traitants et/ou collaborateurs les respectent également.

Ainsi, dans le cadre du projet de Renforcement des Industries Culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Agence Française de Développement, dans l'exécution de la présente prestation, le candidat/soumissionnaire s'engage à :

- Identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'exécution du projet.
- Prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes.
- Contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes
- S'assurer d'une participation équitable dans le choix des intervenant-es ;
- Valoriser, et faire entendre les voix des femmes dans toute leur diversité,
- À ne pas porter de jugement ni de propos discriminatoires pouvant porter atteinte à la dignité des femmes et dans le respect de leur culture ;
- Agir avec respect et éviter tout acte et conduite pouvant être interprété comme du harcèlement moral et/ou sexuel ;
- Utiliser un langage inclusif et sensible au genre ;
- Prendre les mesures pour assurer la protection et le respect des femmes et de leurs droits dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité ;
- Contribuer à un environnement sain et sûr pour les femmes ;
- Appliquer des rémunérations égales entre les femmes et les hommes pour des tâches similaires ;
- Promouvoir l'égalité des genres en adoptant une politique répondant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La COI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application cet engagement. En cas de discrimination constatée, la COI peut exiger des candidat/soumissionnaire du marché de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le principe d'égalité de genres.

En cas de non-respect des dispositions sur l'égalité des genres, des mesures et sanctions peuvent être prises conformément au droit cantonal (exclusion de la procédure ou exclusion de toute procédure d'appel d'offres pendant une période définie, révocation de l'adjudication, amende administrative).

La COI se réserve également le droit d'annuler le marché en cas de violation aggravé tel que le harcèlement et les abus sexuel ayant porté atteinte à l'image du projet.

Nom : Monsieur Peter KIHUMBA NDERITU\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *[insérer le nom du Client]* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l'adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Consultant]* (« le Consultant »), résidant à *[insérer l'adresse du Consultant]* ; Téléphone : \_\_\_\_\_, Courriel : \_\_\_\_\_

### CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et *[insérer le nom du Client]* ont signé un Accord de Financement pour *[insérer le nom du projet]* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

<b>1. Services</b>	(i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;  (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».
<b>2. Calendrier</b>	Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le <i>[insérer date de début]</i> et s'achevant le <i>[insérer date d'achèvement]</i> , ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
<b>3. Paiement</b>	A. <u>Montant plafond</u>  Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à <i>[insérer montant plafond]</i> , étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.  B. <u>Termes de Paiement</u>  Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.  Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

	<p>Numéro de compte bancaire : [....]</p> <p>Titulaire du compte bancaire : [....]</p>
<b>4. Administration du Contrat</b>	<p>A. <u>Coordinateur.</u></p> <p>Le Client désigne comme coordinateur <i>[insérer nom]</i> ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.</p> <p>B. <u>Rapports</u></p> <p>Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.</p>
<b>5. Normes de Performance</b>	Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.
<b>6. Devoir de Réserve</b>	Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.
<b>7. Propriété des Documents et Produits</b>	Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.
<b>8. Activités interdites au Consultant</b>	Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.
<b>9. Assurance</b>	Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.
<b>10. Transfert</b>	Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
<b>11. Droit applicable et Langue du Contrat</b>	Le Contrat est soumis au droit de <i>[insérer pays du Client]</i> et la langue du Contrat est le français.
<b>12. Résiliation</b>	Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.

<b>13.Règlement des différends</b>	Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
<b>14 Déclaration d'Intégrité</b>	Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
<b>15 Statut du Consultant</b>	Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Signé par \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_